

LE SÉNAT

Le mardi 3 juillet 1973

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Rapport de la Commission d'assurance-chômage pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 130(2) de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Bibliothécaire national pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre N-11, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 20(1) de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre A-19, S.R.C., 1970.

Copies de tableaux indiquant, par zones de pêche et espèces de poissons, les limites de prises pour le Canada en 1973 et 1974 dans l'Atlantique nord-ouest, ainsi que les prises permises à toutes les autres nations durant les mêmes années. Émis par le ministre de l'Environnement.

Rapport du Conseil canadien des normes pour l'année financière close le 31 mars 1973, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, conformément à l'article 20 de la loi sur le Conseil canadien des normes, chapitre 41, (1^{er} supplément) S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil de la Radio-Télévision canadienne pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 31 de la loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, chapitre C-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies de l'examen par le gouvernement du Canada de la décision rendue le 30 mars 1973 par la Commission canadienne des transports sur la requête «A» de la société Bell Canada, émis par le ministre des Communications.

Copies d'un document intitulé «Politique canadienne de l'énergie», Phase 1, Tome I—Analyse, Phase 1, Tome II—Annexes, émis par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Copies d'une série de documents de travail préparés par le ministère de l'Expansion économique régionale comme contribution aux consultations fédérales-provinciales relativement à une politique de développement régional au Canada concernant l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, Terre-Neuve, la région de l'Atlantique, la région de l'Ouest, la région du Nord-Ouest.

Rapport du Président du Conseil national de recherches pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la loi sur le Conseil national de recherches, chapitre N-14, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée pour l'année financière close le 31 mars 1973, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

[Traduction]

BILL CONCERNANT LE REGISTRE DES AÉRONEFS

3^e LECTURE

L'honorable Renaude Lapointe propose: Que le bill S-9, tendant à habiliter le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef, soit lu pour la 3^e fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE (ABOLITION COMPLÈTE DE LA PEINE CAPITALE)

BILL MODIFICATEUR—2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)».—(L'honorable sénateur McIlraith, C.P.).

L'honorable M. McIlraith: Reporté.

L'honorable M. Flynn: Puis-je demander si le débat sera reporté très longtemps? Je m'étonne de ce que le sénateur McIlraith, vu son expérience et sa connaissance de la question, retarde encore le débat sur cette mesure législative si importante.